



Université d'État d'Haïti

PROGRAMME POST-GRADUÉ EN SCIENCES INFIRMIÈRES (PPSI) MAÎTRISE EN SCIENCES INFIRMIÈRES (MSI)

AVIS D'INSCRIPTION

Année académique 2025-2026

Le Bureau du Vice-recteur aux Affaires académiques (BVRAA) de l'Université d'État d'Haïti (UEH) avise le public en général et les postulants en particulier que les inscriptions au concours d'admission pour le recrutement d'une nouvelle promotion pour le programme de Maîtrise en Sciences Infirmières (MSI) se tiendront du 30 juillet au 29 août 2025.

A. LES CONDITIONS

1. Ne pas être déjà détenteur d'une formation post-graduée ;
2. Détenir un diplôme de licence en sciences infirmières ;
3. Avoir la licence (permis d'exercer) délivrée par le MSPP ;
4. Payer les frais de 800 (huit cents) gourdes pour l'inscription ;
5. Détenir son numéro d'identification nationale unique (NINU).

B. LES ÉTAPES

1. Payer d'abord les frais de 800 (huit cents) gourdes à n'importe quelle succursale de la SOGEBANK au compte UEH/DEMANDE D'ADMISSION, numéro : 706054558 ;
2. Remplir le formulaire en ligne <https://admission.ueh.edu.ht>,
Il faut saisir le numéro et charger la fiche de paiement au moment de l'inscription en ligne ;
3. Préciser maîtrise en sciences infirmières ;
4. Imprimer la fiche d'inscription en ligne ;
5. Se présenter au local de la Direction de la population et du développement humain (DPDH/MSPP) sis au numéro 99, rue Lambert et Raphaël, à Pétion-Ville, entre le 1^{er} et le 30 août 2025, pour faire valider son inscription et récupérer la fiche d'accès aux salles d'examen.

C. LES PIÈCES EXIGÉES

1. Deux (2) photos d'identité identiques récentes (6 mois au maximum) de format passeport (inscrire au dos de chaque photo : nom, prénom, téléphone, NINU) ;
2. Fiche d'inscription ;
3. Pièce d'identité (Carte d'Identification Nationale) ;
4. Fiche attestant que le/la postulant(e) a fait le dépôt des frais d'inscription ;
5. Diplôme de licence en Sciences infirmières (original et copie) ;
6. Licence du ministère de la Santé publique et de la population (MSPP) habilitant le/la postulant(e) à exercer la profession d'infirmière (original et copie) ;
7. Relevés des notes obtenues aux examens organisés par le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) (original et copie) ;
8. Une lettre de motivation ;
9. Un CV récent ;
10. Une lettre de recommandation d'un supérieur hiérarchique (employeur ou professeur).

D. L'ADMISSION AU PROGRAMME

Pour être admis au programme, les postulant.e.s doivent :

1. Avoir un dossier complet ;
2. Accepter les règlements du programme.

N.B. Les 50 premiers au concours seront invités à une entrevue à l'issue de laquelle 26 postulants seront sélectionnés.

Rappel

- Il n'y aura aucune considération ni remboursement pour les causes suivantes : retard, violation des conditions d'admission et/ou des étapes de l'inscription, paiement effectué dans une autre banque ou sur un autre compte ;
- Il est obligatoire de s'inscrire en ligne sur le site web de l'UEH : <https://admission.ueh.edu.ht>;
- La date retenue pour le concours d'admission : 14 septembre 2025.

